

CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2008

Présents : Pierre ROUMILHAC (pouvoir de D DEOURGES) - Christophe BOISSEUIL - Jean-Marc NEGRIER – Alexandre COLIN – Denis DERVIN – Laurent IMBERT – Christophe VILLEGGER – Henriette DUPINET

Excusés : Daniel DEBOURGES (pouvoir à P ROUMILHAC), Sammantha LEBRAUD

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

– **Approbation du compte-rendu du dernier conseil** :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

– **Adhésion au SEHV pour l'entretien de l'éclairage public** :

La société Nouvelle Mocoœur était titulaire d'un contrat d'entretien de l'éclairage public. En Avril, nous avons rencontré le PDG, pour lui rappeler ses obligations et lui demander un devis pour la pose de nouveaux lampadaires, au Liboueix et sur la route du Maubert, mais rien n'a été effectué, malgré ses promesses. Nous l'avons à nouveau rencontré vendredi dernier. Nous avons également pris contact avec le SEHV et la société Sirvelec afin de leur demander une proposition de contrat d'entretien de l'éclairage public, un devis pour la pose des lampadaires et pour les décorations de Noël.

Après débats, il est convenu de différer au prochain conseil la décision pour l'éclairage public, de faire changer la guirlande de l'église, la pose des décorations de Noël sera faite avec la nacelle de la CUMA de Rancon, conduite par Christophe Villegger et par des conseillers bénévoles le samedi 13 décembre.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à faire les demandes de subventions pour la pose des lampadaires prévus et l'achat du cordon de l'église.

– **Proposition de Convention d'assistance technique pour la rénovation du logement** :

L'ADAC nous a fait une proposition d'assistance technique à la maîtrise d'oeuvre pour la rénovation du logement. Il s'agit d'une aide aux formalités d'appel d'offres pour la consultation des entreprises et à la parfaite réalisation des travaux. Le montant s'élèverait à 200 euros hors taxes. Compte tenu de la complexité de la procédure, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette convention. Une aide a été demandée pour la DGE, et la commission habitat du conseil général doit statuer prochainement sur les aides accordées, ce qui pourrait permettre de lancer les travaux début 2009. La commission d'appel d'offres sera réunie pour le choix des entreprises.

– **approbation du zonage de développement de l'éolien** :

La commune n'est pas directement concernée par le développement éolien, mais il est nécessaire d'approuver le projet porté par la communauté de communes. Après délibérations, le zonage est approuvé à l'unanimité.

– **Délibération pour les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2009** :

Il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le maire à signer les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2009, ceci dans la limite du quart du montant alloué au budget 2008.

Après délibérations, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

– **Décision modificative budgétaire** :

Il convient de prendre une seconde décision modificative budgétaire pour pouvoir faire face aux dépenses de salaire de la remplaçante. Le conseil accepte à l'unanimité.

– **Compte rendu des délégations** :

Communauté de Communes : Un conseil communautaire a eu lieu le 27 septembre. Il a été créé une commission intercommunale pour l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite qui sera chargée de faire un état des lieux de l'ensemble des locaux des communes. Une réflexion est engagée pour une mise en réseau des points multimédia, un nouveau point va voir le jour à Peyrat. Il est en projet de déménager les locaux administratifs vers la trésorerie après le départ de celle-ci rue Thiers. Des transactions sont en cours pour des achats de terrains pour la création de zones d'activités. La commission économie sera réunie jeudi soir.

SYGESBAM : La société Colas est titulaire du marché du SYGESBAM pour réaliser les travaux du programme 2008.

Malheureusement la disponibilité du tracto ne nous a pas permis de faire les fossés préalablement, mais d'autres travaux ont été effectués.

SIDEPA : Une réunion a eu lieu le 10 octobre, avec cinq points importants :

1- Le choix de l'exercice de la compétence de l'eau potable : en régie ou en délégation de service public, le marché de Véolia se terminant fin 2009. Vote : 1 nul, 4 pour la régie, 49 en délégation de service public.

Lors d'une prochaine réunion la durée de la délégation sera déterminée (5 ou 10 ans).

2- Participations des abonnés aux extensions de réseau : les 100 premiers mètres linéaires à la charge du syndicat, après 100 m : 25€/m linéaire, Au delà de 200 m : 50€/m linéaire.

Il faut que le terrain ait un permis de construire, soit viabilisé et dispose d'une alimentation électrique pour permettre de juger de l'utilité de l'extension de réseau.

3- Protection sanitaire des captages : Pour la mise en conformité des périmètres de protection des captages, des achats des terrains sont nécessaires aux endroits suivants : BLOND (Soulailloux, le Veyriaud), NOUIC (Champ fleuri, la Guyonnerie), SAINT JUNIEN LES COMBES (le Mas de l'Or), NANTIAT (le Châtenet, les Pins, l'Age supérieur et inférieur), SAINT-BARBANT (les Renardières).

4- Programme de travaux 2009 (avant projet) : Extension du réseau (Tersannes), usine de Beissat : réhabilitation de la lagune, renouvellement du réseau de distribution au Dorat et Magnac-laval.

5- Protection de la prise d'eau de BEISSAT : Création d'un périmètre de protection afin de répondre aux exigences de sécurité pour prévenir le risque de toute pollution accidentelle.

La commune a également reçu une proposition de numérisation du cadastre par la société Ascom pour un montant de 1051 € TTC. Des aides seraient possible de la part de différents partenaires que nous allons solliciter, notamment Véolia, la DDAF, la DDE, la chambre d'agriculture, la SAFER...etc...

SIABG : Les travaux de restauration de la Gartempe se poursuivent. Des travaux similaires auront lieu sur le Vincou entre Compreignac et Le Buis, ainsi que sur la Semme. Les communes concernées par l'agrandissement du syndicat ont émis un avis favorable, excepté Bellac qui dénonce un mode de calcul trop pénalisant. 2009 marquant la fin du contrat de restauration-entretien des cours d'eau avec l'agence de l'eau, il est prévu la réalisation d'une étude bilan.

– **Bilan de la pêche à l'étang, empoissonnement** :

Monsieur Combrouze, pisciculteur doit amener du gardon dès le début de la saison de pêche des étangs.

La saison (qui se termine le 26 octobre) a enregistré une bonne fréquentation, avec une recette de 726 euros pour la saison. La vente de tickets aux extérieurs représente plus de 80 % du montant. Coût de l'empoissonnement : carpes remises au printemps après la pêche (120 Kg) + gardons 120 Kg pour 630 euros

– **Programmation d'une réunion avec les associations pour le programme 2009** :

La date retenue est le 14 novembre à 20 heures, afin de programmer le calendrier des manifestations 2009.

Mise en place de la Gym Volontaire avec une vingtaine de participants Blanzanniers. La première séance a eu lieu dans la salle polyvalente, mais lorsque la salle de classe sera libérée, les séances se dérouleront la bas.

Problème de prix de revient de chauffage à la salle polyvalente : Au bout d'un an de tarif jaune, le bilan n'est pas heureux... Le prix moyen du Kw est passé de 0,7 à 0,16 centimes d'euro... Le chauffage revient à environ 160 euros par jour... Il est prévu de contacter E D F pour trouver une solution moins onéreuse, d'autant que la puissance souscrite n'est pas utilisée. De toute façons, il est impossible de retrouver le tarif précédent.

– **Cérémonie de 11 novembre, Noël des enfants, vœux, repas communal** :

La messe du 11 novembre aura lieu à 9 h 30. Cérémonie au monument à 10 h 15, suivi d'un vin d'honneur.

Pour le Noël des enfants, la date retenue est le samedi 20 Décembre à 16 heures. Un spectacle sera donné. Denis Dervin doit contacter divers prestataires.

Vœux : Ils auront lieu le 10 janvier à 18 heures

Repas communal il est fixé au dimanche 18 janvier. Des devis de traiteurs seront demandés après avoir établi un menu, ainsi que pour l'animation.

Pour les colis des aînés ne participant pas au repas, il est décidé de prévoir des colis tout prêts.

– **QUESTIONS DIVERSES** :

– **Location de la vaisselle de la salle polyvalente** :

Le 25 juin, nous avons pris une délibération pour la location de la vaisselle de la salle polyvalente. Il est nécessaire de la reprendre en incluant le prix demandé en cas de casse ou perte, afin que la trésorerie puisse encaisser les règlements. Le maire propose un forfait de location à 70 euros quelque soit le nombre, gratuit pour les associations de la commune. Pour la casse détérioration ou la perte les tarifs seront les suivants :

verre 16 ou 19 cl : 1 €, flute : 1,20 €, assiette/plate creuse ou dessert : 1 €, couvert : 1 €, plats, saladiers : 5 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

– **Abris bus** :

La construction de celui de la Station et du Maubert sont en cours à ce jour. Celui du Chablard va suivre (emplacement à définir avec précision). Le Conseil Général doit poser celui du Bourg très prochainement.

– **Aménagement de l'ancienne cantine** :

Une proposition a été faite par le cabinet Lécaille-Ratier pour faire un appentis sur l'arrière du local. Le bois est privilégié sur le projet pour s'intégrer au mieux avec les bâtiments existants. Ceci constitue simplement un avant-projet pour les demandes de financement (Conseil général et D G E), le dossier devra être étudié avant le lancement de l'opération par la commission travaux.

Assainissement du Maubert :

La DDE doit remettre jeudi prochain le dossier d'études préliminaire qui devra également être examiné en commission assainissement pour aboutir à l'avant projet sommaire qui devra être approuvé par le conseil. Le calendrier prévisionnel du maître d'oeuvre est largement dépassé....

La commission se réunira le 31 Octobre à 8 heures et demie.

Voirie, Numérotation :

Une entrevue avec la poste est prévue afin de valider notre pré-projet de numérotation. La date est fixée au 31 Octobre à 10 heures, à la mairie avec Mr Prévost chef de centre à Bellac et la commission voirie.

Une rencontre est prévue avec Mr Vacher, chef de subdivision de la D D E, le 12 novembre pour le classement de la voirie, même si les transactions pour les terrains ne sont pas terminées, notamment au Maubert où un propriétaire refuse la vente, invoquant des notions de sécurité...

Le balisage des sentiers pédestres devra être étudié, ainsi que le dossier PDIPR.

Le maire et les adjoints ont rendez-vous avec la DDE également jeudi 23 octobre pour la route de Gattebourg où il y a des problèmes de vitesse, d'eaux pluviales, notamment vers les habitations situées proches de la route, et la programmation du revêtement (pour 2009-2010) suite aux travaux d'assainissement et d'effacement de réseaux. Comme vous avez pu le constater, le service des grands travaux de la DDE ont effectué les travaux de remise en état des routes du Liboueix et des Gâtines. Sur cette dernière, il semble que les trous se reforment.

Enquête publique pour la vente des terrains :

Elle aura lieu du 23 Octobre au 7 Novembre. Le commissaire enquêteur retenu est Monsieur Guillemain qui assurera une permanence le premier et le dernier jour. La dépense prévue se situe aux environs de 250 euros (frais d'enquête).

Demandes de subventions :

2 demandes nous sont parvenues : L' AFM et l'association Solidarité Paysans. Elles seront examinées lors de la préparation du budget 2009.

Bulletin municipal :

Date de remise des articles 18 novembre pour une distribution entre le 5 et le 15 décembre. Les associations seront contactées. Un comité de lecture sera constitué. Le Procureur a bien enregistré la publication de notre bulletin.

Permanence de soins (PDS) :

Les médecins de Bellac et Mézières ont transmis une copie de la lettre ouverte adressée à Madame le Préfet concernant la modification des secteurs de garde du week-end. En effet la mission ministérielle relative à la permanence de soins prévoit la fusion des secteurs de Bellac et Mézières avec un seul médecin de garde sur les 2 secteurs, une régulation par le centre 15, et à terme un point fixe de consultation avec transport des malades, ainsi que l'arrêt de la PDS entre 0 et 6 heures qui serait relayée par le SAMU. L'ensemble des médecins ne sont pas demandeurs de modification du système actuel où la gestion de la PDS est satisfaisante et évite une nouvelle surcharge du centre 15. Les médecins de Bellac ont une contrainte supplémentaire avec l'HIHL qui leur impose un délai d'intervention de 15 minutes, incompatible avec un tel secteur.

Le conseil est unanimement solidaire de la position du corps médical, soucieux de maintenir le système actuel qui donne pleine satisfaction à la population.

Motion E D F :

Afin de maintenir un service public de proximité et de qualité qui tend à disparaître, un syndicat d'EDF propose que les conseils municipaux délibèrent afin d'apporter leur soutien.

Les agences de Bessines et Chateauneuf vont fermer, et à terme la direction a annoncé la fermeture de Bellac, St Yrieix et St Junien, avec une astreinte réseau départementalisée, et un personnel restreint, d'où un délai d'intervention allongé et un service réduit.

Le conseil se prononce à l'unanimité en faveur du maintien de ce service public et acte la motion proposée.

Portes mairie et gites :

Compte tenu de la vétusté de ces portes, des devis pour leur remplacement ont été demandés.

Autres questions :

Demande d'habitants du Bourg de la remise en état de la pompe et vérification du puits situé face à la mairie. Il est convenu d'étudier le problème et éventuellement de faire chiffrer la réparation.

– **Date du prochain conseil** : elle est fixée au 5 décembre à 20 heures.

– L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit